



sur le plan administratif

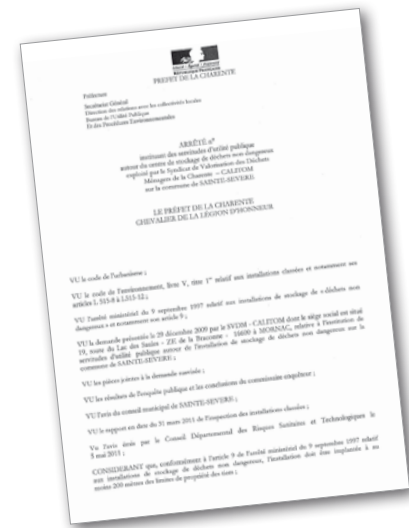


la première étape 2010



Vue aérienne du site avant travaux (le 24 mai 2011)

1 an 1/2 de travaux



L'arrêté d'autorisation d'exploiter

Le **Préfet de la Charente a donné son accord à la réalisation** du Grand Projet de Ste-Sévère et suit ainsi l'avis du **CODERST** (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques composé de différentes instances ayant examiné le dossier).

L'**enquête publique** réalisée en novembre 2010 a recensé **108 objets d'observations**. Ces remarques de riverains et d'associations, concernaient majoritairement le thème des nuisances olfactives.

Les réponses apportées par Calitom ont permis à la commission d'enquête de fournir un **avis favorable au projet** (disponible sur le site www.charente.pref.gouv.fr - rubrique Autorité environnementale).

Les instances consultées

- Conseil Général de la Charente** → avis favorable avec pour seule interdiction l'usage de la RD entre Nercillac et la Glacière aux camions,
- DRAC** (Direction Régionale des Affaires Culturelles) → avis favorable avec pour préconisation de limiter au maximum les enrobés sur le site et l'utilisation de peintures de teintes claires sur les bâtiments pour une meilleure intégration paysagère,
- France AGRIMER** → avis favorable sans remarques,
- Défense et Protection Civile** → avis favorable sans remarques,
- DDT** (Direction des Territoires) → avis favorable avec légère modification du seuil des rejets en eaux traitées,
- SDIS** (Service Départemental d'Incendie et de Secours) → avis favorable avec la demande de maintenir le système de protection incendie existant,
- ARS** (Agence Régionale de Santé) → avis favorable sans remarques,
- INRAP** (Institut National de Recherche Archéologie Préventive) → en avis favorable sans remarques,
- INOQ** (Institut National des Origines et de la Qualité) → avis favorable sans remarques.

Les déchets stockés à Ste-Sévère produisent de l'électricité



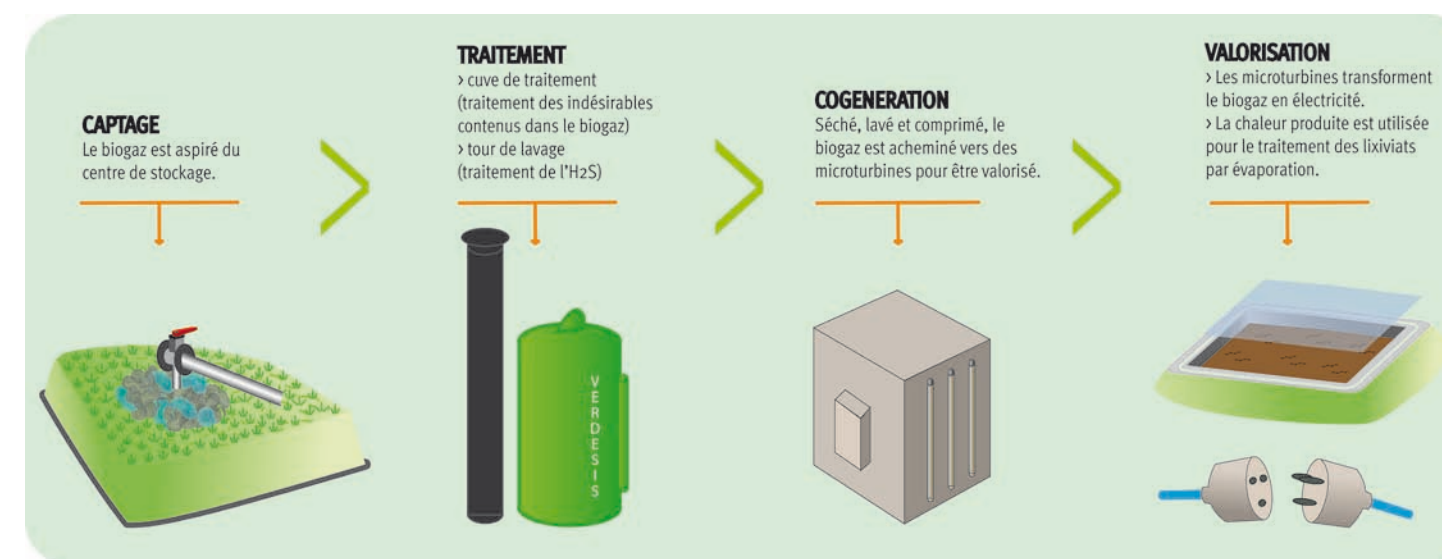
La fermentation des ordures ménagères produit un gaz appelé biogaz, composé principalement de **méthane**. Celui-ci était jusqu'à présent brûlé par une torchère comme la réglementation l'exige mais sans réutilisation de l'énergie produite.

La première étape du Grand Projet a été franchie en **septembre 2010 avec la mise en service d'une unité de valorisation du biogaz**.

Ce projet réalisé en concertation avec Verdeis, filiale d'EDF Energies Nouvelles, permet désormais de **transformer le gaz capté sur le site en électricité**. La totalité de l'électricité est ainsi **revendue à EDF** et la **chaleur** produite par les microturbines est **utilisée afin d'évaporer l'eau d'une partie des lixiviats**.

Une production de **5 250 MWh par an** d'électricité est attendue. Ceci correspond (chauffage inclus) à la consommation électrique de 800 foyers par an.

Parfaitement réglée, l'aspiration des 4 micro-turbines doit permettre la suppression des odeurs constatées jusqu'à présent.



Les **permis de construire** de l'usine de pré-traitement mécano biologique, des bâtiments administratifs et du garage à bennes ont été **obtenus en février/mars 2011**. Les travaux préparatoires (décapage, installation des entreprises...) ont donc pu débuter dès l'obtention de l'arrêté le 26 mai dernier.

L'usine de pré-traitement mécano biologique Investissement : 17,1 millions € HT

- juillet 2011 : terrassement et création de la plateforme de compostage
- août 2011 / mars 2012 : chantier du bâtiment avec l'arrivée du tube de fermentation du procédé en novembre 2011
- juin 2012 : mise en service de l'usine (réglages jusqu'en fin d'année)

Le bâtiment administratif et le garage à bennes Investissement : 1,6 millions € HT

- juillet / août 2011 : travaux de gros oeuvre (fondations, maçonnerie...)
- octobre 2011 / janvier 2012 : pose des charpentes
- janvier / juin 2012 : travaux de second oeuvre (électricité, plomberie...)
- juillet 2012 : mise en service

Les casiers de stockage des déchets résiduels Investissement : 1,5 millions € HT

- juillet / août 2011 : terrassement des alvéoles d'accueil des déchets
- août / octobre 2011 : réalisation de l'étanchéité
- novembre / décembre 2011 : installations des drains de captage des jus
- février 2012 : mise en service

Les voieries, bassins et aménagements paysagers Investissement : 2,4 millions € HT

- mai / août 2011 : aménagement de l'entrée et début des travaux des quais de transfert
- septembre / décembre 2011 : création des bassins d'eaux pluviales et d'assainissement
- janvier / juin 2012 : réalisation des finitions
- novembre / décembre 2012 : aménagement paysager





Les fouilles archéologiques une étape obligatoire

En application de l'article L523-1 du Code du Patrimoine, une opération de **diagnostic archéologique** a dû être réalisée sur le lieu d'implantation des futurs bâtiments et bassins. Le broyage d'une partie de la végétation s'est avéré nécessaire. Cette opération de défrichage a eu lieu en janvier dernier.

A la suite de cela, **un mois de sondages** a été effectué par l'équipe de **l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive (INRAP)**. Une surface de 12,8 ha sur 30 cm de profondeur a été fouillée à la pelle mécanique et à la main pour rechercher d'éventuels vestiges. Les résultats du rapport officiel remis en avril n'ont rien mis en évidence de majeur. Ces recherches ont donc laissé place au démarrage du chantier.



Faune et flore

Les défrichements nécessaires aux fouilles et aux nouveaux aménagements nécessitent le reboisement de **25 à 30 kms de haies**.

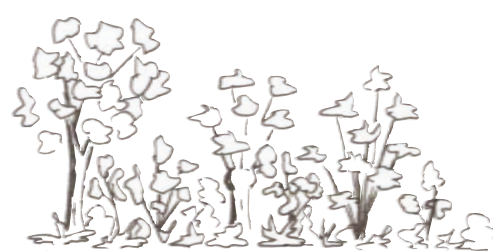
12 propriétaires et 6 communes du secteur de Ste-Sévère se sont manifestés suite à l'appel lancé l'an passé.

Le **cabinet Riboulet** a été chargé de cette réalisation de manière à finaliser le projet.

	Bois et bosquets	Haies
Ste-Sévère	80 a	3 975 m
Réparsac	2 ha 45	1 900 m
Sigogne	48 a	-
Houlette et Courbillac	8 ha	-
Houlette, Sigogne et Courbillac	-	5 787 m
Bréville	51 a	423 m
Poullignac	11 ha	

• budget de cette opération : 180 000 €

La préparation des terrains aura lieu en octobre pour une **plantation des essences au printemps 2012**.



Suspension temporaire des ventes de compost



A l'**automne**, l'**activité** du chantier sera **maximale**. Les travaux de la plateforme de compostage auront débuté et l'accès au site sera délicat en raison de la circulation permanente d'engins.

Difficile de concilier ces travaux avec une vente aux particuliers sans prendre de risques. La vente de compost de Ste-Sévère qui a habituellement lieu à cette période a été annulée. Pour les ventes du printemps, rien ne peut encore être confirmé.

Une fois le chantier terminé, vous pourrez retrouver vos rendez-vous biannuels.

L'information en continu

Si vous souhaitez **suivre l'actualité du Grand Projet** au fil des semaines, **une lettre électronique** existe depuis quelques mois. Pour faire partie de la liste de diffusion, n'hésitez pas à contacter le service communication de Calitom au 05 45 65 22 52 afin de nous fournir vos noms et adresses électroniques.

Vous pouvez également vous tenir informé de l'avancée du chantier sur **notre site internet** (rubrique : Savoir / Le Grand Projet).

Vous avez des questions...

Calitom est une collectivité publique dirigée par des délégués, issus des élections municipales de mars 2008. **Ces élus souhaitent apporter le maximum d'information aux riverains du site.** Cette lettre est une première étape. Des visites, mais aussi des réunions publiques seront également proposées. Toutefois, si suite à cette présentation du projet, vous souhaitez d'ores et déjà obtenir des réponses à vos questions, vous pouvez formuler vos interrogations par courriel : contact@calitom.com ou sur papier libre à l'adresse suivante :

Monsieur le Président
CALITOM, service public des déchets
ZE La Braconne - 19 Rte du Lac des Saules
16600 MORNAC

Une réponse écrite vous sera apportée dans les plus brefs délais.

LE GRAND PROJET



de Ste-Sévère

UN PREMIER GRAND PAS

En réalisant le Grand Projet de Ste-Sévère, la Charente fait un premier des deux grands pas nécessaires pour changer radicalement d'époque en matière de traitement des déchets.

De nouveaux casiers pour stocker les déchets issus de l'usine de traitement mécanique et biologique, une plateforme de compostage qui transformera plus vite les déchets verts tout en créant peu d'odeurs, tel se présentera le futur site dans un an.

Les travaux de préparation du sol de l'usine ont débuté ; suivront l'élévation des murs puis l'arrivée du tube bioréacteur. Long de 44 mètres celui-ci arrivera dans la même période où démarreront les travaux préparatoires aux boisements et plantations, dans les communes proches, d'un peu plus de 12 hectares et près de 11 km de haies.

Pendant ce temps les études continuent, sur le second site charentais de stockage dans l'est du département, et pour la seconde unité de prétraitement qui pourrait trouver une double justification dans une coopération avec la communauté d'agglomération.

Ainsi la Charente aura ses deux pôles pour une gestion durable de ses déchets.

Jean Révéreault
Président de Calitom

Un projet validé à l'unanimité par les différentes instances spécialisées

Un an de chantier pour réaménager l'ensemble du site et créer la première usine de pré-traitement du département

Des fouilles archéologiques, un programme de reboisement et des informations...